



Avenant de contrat suite a un rachat

Par **anthobo**, le **15/12/2013** à **18:16**

bonsoir ;voila en 2010 mon entreprise s est fais racheter par une autre societée sans que les employers n ai une baisse de salaire ; en mars 2013 la societée en question a proposée a tous les salariée de signé leur nouveau contrat sans baisse de salaire sauf a moi .au jour d aujourd hui il m oblige plus ou moins a signer ce contrat avant le 1 janvier 2014 avec une baisse de 400 euro;on t il le droit ? est ce que je peux me retourner contre eux?

Par **P.M.**, le **15/12/2013** à **21:38**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas être obligé de signer un avenant et pouvez donc refuser toute modification essentielle de votre contrat de travail...